

LE 12 DEC. 2022



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 09 DECEMBRE 2022

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 24 novembre 2022,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

6 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGEO

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc CHAPOTON suppléant de M. Jean DESESSART

2 membres titulaires ayant donné pouvoir :

M. Jacques DORIDAM ayant donné pouvoir à Mme Nadège LEFEBVRE
Mme Chanez HERBANNE ayant donné pouvoir à Mme Caroline CAYEUX

En présence également :

M. Christian DEMAY suppléant de Mme Catherine MARTIN

Etaient excusés :

M. Martial DUFLOT, M. Medhi RAHOUI, M. Frédéric GAMBLIN, Mme Manoëlle MARTIN, Dominique DEVILLERS, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2022 12/09-06 relatif à l'approbation de la convention tripartite entre le SMABT, la SAGEB et UNILASALLE 2023-2026 relative au mix énergétique de l'aéroport ;

CONSIDERANT les défis de la production et de la maîtrise des coûts d'une énergie verte ;

CONSIDERANT le souhait du SMABT, de la société exploitante (la SAGEB jusqu'au 31 décembre 2023) et de l'institut Unilasalle de structurer un partenariat pluriannuel de trois ans qui vise à mener des travaux de recherche destinés à concevoir le mix énergétique de l'aéroport ;

CONSIDERANT la volonté de déterminer des sujets de recherche en lien avec la production d'énergies renouvelables, la valorisation des déchets industriels de l'aéroport, la méthanisation, la géothermie, etc. ;

CONSIDERANT le détail des contributions fournies par Unilasalle (supervision de deux sujets de thèses sur 3 ans, encadrement d'un projet étudiant par an, relectures de documents par des enseignants-chercheurs d'Unilasalle, etc ...) ;

CONSIDERANT le coût global de cette convention à hauteur de 180 000 € TTC,

CONSIDERANT la prise en charge du financement de cette convention à 50% par le SMABT et à 50% par la SAGEB jusqu'au 31/12/2023 puis à 50% par la future société exploitante,

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'**UNANIMITE** les conclusions suivantes :

AUTORISE la Présidente à signer la convention jointe en annexe.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 12 DEC. 2022

